

DÉCISION DU MAIRE
PRISE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : **Réalisation d'une fresque sur les façades du Porche de la Visitation / Margot CACHEUX / Attribution (1.1)**
Service : *Pôle opérationnel (SM - CF)*

Monsieur le Maire de la commune de Gex,

VU l'article L.2122.22 alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales aux termes duquel le maire peut prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont prévus au Budget,

VU la délibération du Conseil municipal n° 2020_049_DEL en date du 25 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal a donné délégation au maire, pour la durée de son mandat, de prendre les décisions en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant les procédures d'achat de fournitures, services et travaux d'un montant inférieur ou égal à 1 000 000 € HT lorsque les crédits sont inscrits au Budget,

VU les articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la commande publique,

VU le budget 2023,

CONSIDÉRANT la nécessité de lancer une consultation pour la réalisation d'une fresque sur les deux façades du Porche entre la Place de la Visitation et la Rue du Commerce,

CONSIDÉRANT qu'une lettre de consultation a été envoyée par mail à plusieurs artistes-peintres ; qu'une offre a été réceptionnée dans les délais,

CONSIDÉRANT que l'analyse des offres a été réalisée par les services techniques, conformément aux critères énoncés dans la lettre de consultation ; que les services techniques proposent de retenir l'offre de l'artiste-peintre Margot CACHEUX, économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 5 955 € (TVA non applicable, logement compris),

DÉCIDE

- ✚ **DE RETENIR** l'offre de l'artiste-peintre Margot CACHEUX, économiquement la plus avantageuse, pour un montant total de 5 955 € (TVA non applicable, logement compris), concernant la réalisation d'une fresque sur les façades du Porche de la Visitation,
- ✚ **DE SIGNER** ledit devis ainsi que toutes les pièces annexes.

Pour copie conforme,
Fait à Gex, le 27 mars 2023.

Le Maire,
Patrice DUNAND



Envoyé en préfecture le 29/03/2023

Reçu en préfecture le 29/03/2023

Publié le



ID : 001-210101739-20230327-2023_075_DEC-DE

